

## Webinaire sur le retour volontaire et la réintégration

### Document final

#### Introduction

L'objectif 10 du plan d'action de Marrakech appelle les pays partenaires du Processus de Rabat à travailler ensemble pour "assurer le retour en toute sécurité et la réintégration durable des migrants, dans le respect de leurs droits et de leur dignité". C'est dans ce contexte que le webinaire sur le retour volontaire et la réintégration (RVR) a été organisé le 21 janvier 2021. Cet événement virtuel était une alternative à l'atelier thématique qui devait se tenir à Yaoundé (Cameroun) en mars 2020 mais qui a été reporté en raison de la pandémie COVID-19. Il s'agissait également de la toute première activité du Processus de Rabat, ouverte à tous les décideurs politiques, praticiens et chercheurs intéressés, en plus du public traditionnel du Processus de Rabat, à savoir ses points focaux et les autorités compétentes des pays partenaires.

Lors de la première séance d'échanges, des intervenants de la Commission européenne, du Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Réseau européen pour le retour et la réintégration (ERRIN) ont débattu et partagé des informations sur le retour volontaire et la réintégration dans le contexte de la crise sanitaire et du récent pacte de l'Union européenne sur les migrations et l'asile. Le deuxième panel a quant à lui, réuni des intervenants d'agences gouvernementales (Togo et Tunisie) et d'organisations non gouvernementales (Cameroun) aux côtés d'experts de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin de partager les enseignements tirés sur la réintégration socio-économique des migrants de retour.

Le présent document donne un aperçu des principales conclusions du webinaire, ainsi que des défis et des bonnes pratiques identifiés pour assurer la réussite de la réintégration des migrants de retour.

#### 1. Retour volontaire et réintégration : État des lieux et perspectives futures

**Développements politiques dans l'UE** – Le retour des migrants en situation irrégulière figure de manière importante dans le nouveau pacte et ses nombreuses propositions législatives et non législatives visent à mettre en place des procédures de retour rapides et équitables, à accroître l'efficacité grâce à une plus grande coopération avec les pays tiers et à renforcer la

coordination au sein de l'UE. Concrètement, le pacte prévoit d'accroître l'efficacité de l'infrastructure actuelle de l'UE en matière de retour grâce à des réformes, notamment par :

- La nomination d'un coordinateur européen des retours pour assurer une approche bien coordonnée des retours dans toute l'UE, et en soulignant davantage le rôle de FRONTEX<sup>1</sup> en tant que bras opérationnel de la politique de retour de l'UE.
- La standardisation et le renforcement du lien entre les processus de retour et d'asile afin de réduire les inefficacités.
- L'introduction d'un système de solidarité appelé parrainage des retours, par lequel les États membres s'entraident aux niveaux technique, financier et logistique pour les opérations de retour.

En ce qui concerne l'approche, le nouveau pacte réaffirme que les retours volontaires dans la dignité, soutenus par de solides programmes de réintégration, restent la solution privilégiée par l'UE. Ces dispositifs seront élaborés ultérieurement dans la prochaine stratégie de l'UE sur le retour volontaire et la réintégration.

**Retour et réintégration dans la région de la CEDEAO** – Dans de nombreux pays de la CEDEAO, l'aide à la réintégration reste dispersée, manquant de composantes essentielles telles que des systèmes de suivi appropriés pour la gestion des retours - notamment par voie terrestre - ainsi que des mesures d'assistance socio-économique. La porosité des frontières de la région, avec un nombre n'important de points d'entrée et une mobilité transfrontalière à grande échelle, constitue un obstacle à l'efficacité des processus de réintégration. Ces problématiques font partie des difficultés communes institutionnelles et de coordination que le groupe de travail thématique du MIDWA cherche à résoudre. Il collecte et en analyse les données, en partage les informations et les enseignements tirés et émet des recommandations à l'intention des États membres et de la Commission de la CEDEAO.

**Retour et réintégration dans le cadre de COVID-19** – Les restrictions de mouvement internationales et les différentes mesures de confinement ont eu un impact disproportionné sur les communautés de migrants ; laissant de nombreux migrants en détresse, exposés à des risques accrus de violence, d'abus, de discrimination, de stigmatisation et limitant leur accès aux soins de santé et aux services de base.

Pour les acteurs opérationnels comme l'OIM, la crise a eu des répercussions importantes sur leurs pratiques de retour, tout en leur permettant d'explorer de nouvelles solutions et approches. L'OIM a noté que :

- Malgré les difficultés opérationnelles et les ralentissements qui en résultent, une augmentation significative de la demande de retours volontaires a été observée.
- Des solutions numériques innovantes telles que le conseil virtuel, les outils en ligne d'enregistrement du consentement, les lignes d'assistance téléphonique et les applications de partage d'informations ont été introduites pour assurer la protection et l'assistance continues des migrants.

---

<sup>1</sup> Ce nouveau rôle amènera FRONTEX à gérer des réseaux de prestataires de services de retour et d'autres acteurs opérationnels.

- Une coordination et une coopération accrues ont été observées entre les pays d'accueil et d'origine malgré les difficultés pratiques. Cela montre à quel point des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir ou approfondir le dialogue entre les pays et les migrants, améliorer la préparation en matière de sécurité sanitaire et garantir le respect effectif des droits des migrants.

Pour le Réseau européen pour le retour et la réintégration, dit ERRIN ; et en réponse à la perturbation des retours et à la difficulté de fournir une aide à la réintégration<sup>2</sup> :

- Il a adapté ses programmes en prolongeant d'un an la période de prestation de services aux migrants de retour, et,
- A permis à certains de ses États membres de prendre des décisions informées concernant l'augmentation du montant de l'aide fournie afin de refléter les nouveaux coûts liés au retour.

### ***Quel rôle pour ERRIN dans le contexte du nouveau pacte ?***

- ERRIN continuera de servir d'intermédiaire pour la coopération entre les gouvernements européens et les pays d'origine, en renforçant son approche de gouvernement à gouvernement. Cette approche considère la réintégration comme une partie intégrante de la coopération en matière de retour avec les pays tiers.
- Le pacte appelle à une coordination plus étroite entre les ministères de la justice et de l'intérieur ainsi que d'autres domaines politiques, en mettant l'accent sur l'aide au développement. En s'appuyant sur les enseignements tirés de ses initiatives pilotes au Nigeria et au Bangladesh, le groupe de travail ERRIN sur le développement et la réintégration continuera à offrir aux États membres une plate-forme de collaboration pour lier la réintégration et le développement.
- Le Pacte prévoit la mise en place de structures plus solides au sein de l'UE, liées à une coopération plus efficace avec les pays tiers et s'appuyant sur un soutien opérationnel efficace. Pour atteindre cet objectif, un plan de transition est actuellement en cours d'élaboration afin de transférer une partie des activités ERRIN à FRONTEX d'ici juin 2022.

## **2. Enseignements tirés sur les éléments essentiels à la réussite de la réintégration des migrants de retour**

***L'approche française de la réinsertion socio-économique des migrants*** – La France utilise son opérateur national - l'OFII - pour fournir une assistance en matière de RVR aux ressortissants étrangers en situation irrégulière. Le dispositif d'aide au retour de l'OFII prend en compte l'organisation du voyage des bénéficiaires et de leur famille, avec la possibilité d'une aide financière. Les dispositifs de réintégration portent principalement sur les dimensions sociales et d'emploi, y compris l'aide à la création d'entreprise. Sur la base de son expérience au Cameroun, l'OFII a identifié les facteurs critiques suivants pour la réussite de la réintégration des migrants de retour :

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voir <https://returnnetwork.eu/2020/09/15/return-and-reintegration-in-times-of-covid-19-global-challenges/> .

- **Motivation de l'entrepreneur migrant de retour (bénéficiaire)** - Il s'agit d'un élément central dans la dynamique de l'entrepreneuriat. L'évaluation de la motivation du bénéficiaire, les facteurs d'influence externes et les conseils du coach sont décisifs.
- **Environnement familial** - Il est important de s'assurer que le bénéficiaire est entouré et soutenu par sa famille et sa communauté.
- **Choix du secteur d'activité** - L'opérateur a un rôle de conseil grâce à sa connaissance du marché ou à des études de faisabilité complémentaires. Les marchés porteurs doivent être analysés, et une réorientation doit être possible dans le cas de secteurs à haut risque.
- **L'expérience antérieure du bénéficiaire dans le même métier** - La plupart des migrants de retour reprennent l'activité professionnelle qu'ils exerçaient avant de quitter leur pays d'origine. Le soutien financier de l'OFII permet aux bénéficiaires d'investir dans des équipements auxquels ils n'auraient pas eu accès via le système bancaire local.
- **Formation initiale du bénéficiaire** - Plus la formation de base du bénéficiaire est grande plus la mise en œuvre du projet s'en verra facilitée. Pour compenser des manques de capacités, des formations notamment en gestion et en commerce, peuvent être financées. Il est courant, et peut être surprenant, que des étudiants de retour souhaitent s'investir dans des projets éloignés de leur formation académique. Cette situation est souvent induite par la difficulté de trouver un emploi dans le secteur formel ou en rapport avec leur formation.

**Le regard togolais sur les défis de la réintégration** – L'Agence nationale pour l'emploi du Togo (ANPE) travaille avec des partenaires internationaux tels que l'OFII et des initiatives régionales dédiées telles que Migr'Actions pour faciliter l'accès des migrants de retour au marché du travail local. Les services de réintégration vont de l'accueil à la consultation sur place/à distance, à l'orientation ou l'aide à la recherche d'emploi avec des programmes d'entrepreneuriat et au suivi. Sur la base de cette expérience, l'ANPE a identifié les principaux points sur lesquels la réintégration doit porter ; la **coordination, le soutien financier, la participation du secteur privé et la sensibilisation de la communauté**. L'ANPE recommande aussi de veiller à ces sujets:

- Mécanisme national de coordination et d'échange d'informations pour tous les acteurs et structures travaillant dans le domaine du retour et de la réintégration ;
- La prise en compte des besoins de réintégration professionnelle/économique dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de projets/programmes de réintégration ;
- La mise en place d'un système de soutien psychologique et d'information permettant de rassurer les migrants de retour, de renforcer leur confiance, leur sentiment d'appartenance et leur sécurité dans leur pays d'origine et d'éviter d'éventuels nouveaux départs vers d'autres horizons incertains ;
- La sensibilisation de la population et des acteurs publics (parlement, autorités décentralisées, organisations non gouvernementales, etc.) à l'accueil et à la réintégration sociale des migrants ;
- Répondre à la réticence et à la méfiance des employeurs à l'égard du recrutement des migrants de retour par une sensibilisation accrue et ciblée.

**Tunisie : Coopération avec la société civile dans le cadre des projets ProGreS et Lemma** – Les autorités tunisiennes travaillent avec des partenaires internationaux et des associations locales de la société civile afin de trouver des solutions pour la réintégration socio-économique des citoyens de retour<sup>3</sup>. Dans le cadre du projet Lemma, des organisations de la société civile (OSC) sélectionnées ont accompagné les migrants de retour dans la réalisation de leurs projets de réintégration grâce à des services de soutien comprenant la préparation<sup>4</sup>, le lancement et le suivi du projet pendant un an, et en offrant des conseils supplémentaires au besoin. Dans le cadre du programme ProGreS Migration, les OSC partenaires ont soutenu le « le « dispositif national de de réintégration socio-économique des migrants de retour », mis en place au sein de l'Office des Tunisiens à l'Etranger, pour assurer un accompagnement de proximité d'un an par les aides financières qui peuvent être accordées aux migrants de retour sous conditions d'éligibilité, et ce à travers :

1. Aide sociale : l'identification et le suivi de mesures de réintégration sociale individualisées ;
2. Aide à l'emploi : l'élaboration d'un plan de réintégration professionnelle (par le renforcement des compétences et des capacités professionnelles) ;
3. Aide à la création d'entreprise : l'accompagnement des migrants de retour pendant le processus de réalisation de leurs propres projets sur la base d'un suivi pendant un an.

Parmi les avantages observés de cette collaboration multipartite, on peut citer :

- L'accélération du processus de réintégration pour les migrants de retour ;
- Un soutien local adéquat et adapté aux besoins des migrants de retour ;
- Un suivi adéquat du projet de réintégration des bénéficiaires pendant un an avec une assistance et des conseils pour assurer le succès et la durabilité de leur projet.

**Principaux enseignements du Cameroun sur les conditions de réussite des programmes de retour volontaire et de réintégration** – Les principaux points forts du dispositif de retour et de réintégration du Cameroun ont été signalés comme étant liés à l'existence :

- **D'une coordination interministérielle** facilitée par des groupes de travail et des sous-comités dont les rôles sont clairement définis en fonction des besoins prioritaires des migrants de retour ;
- **Des projets de soutien spécifiques** tels que le "Programme d'Aide au retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARI-JEDI)" du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique qui accompagne le retour des jeunes membres de la diaspora par le biais des dispositifs tels que le partage d'informations, la sensibilisation et la formation, et fournit un soutien technique aux OSC concernées.
- **L'aide publique**<sup>5</sup> pour les migrants de retour qui ont demandé une assistance et ont suivi une formation technique, civique et entrepreneuriale.

---

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voir la présentation en annexe.

<sup>4</sup> Cela implique une évaluation personnalisée de chaque migrant de retour, une formation à l'entrepreneuriat et un soutien administratif.

<sup>5</sup> Connue sous le nom d'Aide à l'installation et à la réintégration des migrants en situation précaire.

La force particulière du mécanisme de réintégration géré par l'État camerounais réside dans :

- L'identification des besoins des bénéficiaires (avant leur retour) ;
- L'identification des acteurs de la réintégration offrant des solutions durables ;
- La coordination entre les structures compétentes par la désignation de points focaux et la création de synergies;
- L'orientation des migrants vers les structures qui répondent le mieux à leurs besoins.

**Perspectives de l'OCDE sur les questions de réintégration** – Le récent rapport de l'OCDE<sup>6</sup> sur la réintégration souligne que la **coordination et le développement communautaire** sont parmi les problèmes communs qui affectent le succès et la durabilité des programmes de réintégration.

- **Coordination** - La multitude d'acteurs impliqués dans les programmes de réintégration, tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine, rend difficile la coordination des efforts et crée une confusion des rôles. Il est nécessaire de mieux formaliser la communication et les rapports entre tous les acteurs.
- **Le risque d'inégalité** – Une surveillance accrue est nécessaire pour s'assurer que les initiatives de réintégration ne déclenchent pas de tensions au sein des communautés qui accueillent les migrants de retour, en raison des déséquilibres entre le soutien reçu par les personnes de retour et les membres de la communauté. Le renforcement des capacités des institutions locales permettra de surmonter ces risques tout en maximisant l'impact des efforts de réintégration sur le développement.

En conclusion, les facteurs essentiels au succès des programmes de RVR peuvent être résumés comme suit :

- **Approches multipartites** tout au long du cycle du RVR et **forte coordination** entre les pays d'accueil et d'origine.
- **Développement des communautés locales** qui accueillent les migrants de retour.
- **Orientation efficace** des migrants vers les institutions compétentes et **soutien à la réintégration socio-économique, adapté à leurs capacités et à leurs besoins et suivi dans le temps.**
- **Sensibilisation et création d'attitudes et de conditions favorables** (par exemple, auprès du gouvernement, des futurs employeurs, des membres de la famille) pour les migrants de retour. Ceci est susceptible de diminuer la probabilité d'une nouvelle tentative de migration.
- **Innovation et créativité** pour assurer l'assistance continue des migrants de retour ; (**solutions numériques** : conseils virtuels, outils en ligne d'enregistrement du consentement )

---

<sup>6</sup> Sustainable Reintegration of Returning Migrants. A better homecoming. (2020). [https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/sustainable-reintegration-of-returning-migrants\\_5fee55b3-en](https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/sustainable-reintegration-of-returning-migrants_5fee55b3-en)